

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances

Mardi 27 mars 2012

*Application de l'art. 152 du règlement.

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement wallon ni les orateurs

SOMMAIRE

- 4 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 4 EXAMEN DE L'ARRIÉRE
(Orateurs: M. le Président, MM. Tiberghien, Elsen, Mme Bertouille, M. Kilic, Mme Salvi, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances)
- 6 PROPOSITION DE DÉCRET VISANT À LA MISE EN OEUVRE DES RÉSOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS-UNIES SUR LES FEMMES À PÉKIN DE SEPTEMBRE 1995 ET INTÉGRANT LA DIMENSION DU GENRE DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES RÉGIONALES, DÉPOSÉE PAR MME SIMONIS ET CONSORTS (DOC. 183 (2009-2010) N°1)
- 7 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR
- 7 ORGANISATION DES TRAVAUX
(Orateurs: M. le Président, Mme Simonis, M. Tiberghien, Mme Bertouille, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances)
- 8 PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS DÉPENDANT DE LA RÉGION WALLONNE, DÉPOSÉE PAR MME BERTOUILLE ET CONSORTS (DOC. 119 (2009-2010) N°1)
- 8 REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. le Président, Mmes Bertouille, Sonnet, MM. Elsen, Daele)
- 10 VOTE
(Orateurs: M. le Président, Mme Bertouille)
- 10 CONFIANCE AU RAPPORTEUR
- 11 INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES
- 11 Question orale de M. Dodrimont sur «la lutte contre le tabac», et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances,
(Orateurs: M. le Président, M. Dodrimont, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances)
- 12 Question orale de M. Senesael sur «les récents incendies survenus dans l'établissement «Les Marronniers» à Tournai», et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances,
(Orateurs: M. le Président, M. Senesael, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances)
- 14 Interpellation de M. Elsen sur «l'évaluation du budget d'assistance personnelle (BAP) », et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances,
(Orateurs: M. le Président, M. Elsen, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances)
- 16 Question orale de Mme Reuter sur «les possibilités de logements pour les jeunes adultes atteints d'infirmité motrice-cérébrale», et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances,
(Orateurs: M. le Président, Mme Reuter, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances)
- 18 Question orale de Mme Meerhaege sur «le principe de base du Plan Habitat Permanent de non-contrainte au départ des résidents», et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances

(Orateurs: M. le Président, Mme Meerhaeghe, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances)

- 20 Question orale de Mme Sonnet sur «les difficultés rencontrées par le secteur des services d'aide précoce», et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances,
(Orateurs: M. le Président, Mme Sonnet, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances)
- 21 COMMUNICATION
(Orateurs: M. le Président, Mme Tillieux, Ministre)
- 22 INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES (SUITE)
- 22 Question orale de M. Daele sur « la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des organismes privés agréés par la Région wallonne », et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances,
(Orateurs: M. le Président, M. Daele, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances)
- 24 LISTE DES INTERVENANTS
- 25 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Présidence de M. Alain Onkelinx, Président

- La séance est ouverte à 14 heures 09 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

Bonjour à tous et bienvenue.

Je vous propose d'entamer nos travaux.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

M. le Président. – Dans le cadre de l'organisation des travaux et de l'examen de l'arriéré, je n'ai pas de programme à vous soumettre.

N'hésitez surtout pas à faire remonter l'une ou l'autre proposition de décret, voire de résolution pour qu'on puisse les inscrire à l'ordre du jour de nos prochaines séances. Veuillez également à décliner le degré d'urgence que vous y voyez.

La parole est à M. Tiberghien.

M. Luc Tiberghien (Ecolo). – Monsieur le Président, j'aurais voulu vous faire une proposition. Mme la Ministre a financé une recherche action entre les services d'accompagnement et le groupe RTA, avec M. Jean Blairon, Mme Jacqueline Fastrez et M. Quentin Mortier. Cette évaluation des services d'accompagnement vient de sortir ce petit livre que personnellement, je trouve très intéressant. Je souhaiterais voir s'il est possible d'organiser une audition des auteurs de cette recherche action, je vous en ai touché un mot, Monsieur le Président. Après réflexion, cela pourrait-il se faire avant le grand débat sur le contrat de gestion? Il serait intéressant de les entendre. Quel est votre avis? Cela concerne l'évaluation de tous les services d'accompagnement de l'AWIPH. Cette étude me paraît dès lors plus qu'intéressante.

M. le Président. – Pour en avoir parlé avec vous, Monsieur Tiberghien, il apparaît que l'on va arriver très vite à la discussion sur le contrat de gestion. Nos travaux reprendront à la mi-avril et nous examinerons déjà le contrat de gestion dans le courant du mois de mai. Je vous propose que, dans le cadre des auditions sur le contrat de gestion, on puisse inviter les auteurs du livre.

M. Luc Tiberghien (Ecolo). – Si les groupes sont d'accord avec cette proposition, je crois que c'est une bonne idée. En attendant, je fournirai un exemplaire à chaque groupe ici présent.

M. le Président. – En ce qui concerne les contrats de gestion, je vous fais la proposition de me faire remonter les propositions d'auditions et d'en discuter lors de notre prochaine commission. Ainsi, tout le monde aura le temps de réfléchir aux personnes qu'il souhaite entendre. Je crois que c'est la meilleure solution.

La parole est à M. Elsen.

M. Marc Elsen (cdH). – Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président.

Par ailleurs, il y a deux propositions de résolution dont nous avons déjà discuté, que nous avons déjà mises à notre agenda et dont nous souhaiterions qu'elles soient à nouveau agendées, ne fût-ce que pour pouvoir se donner un tempo. Autrement, les choses ont parfois tendance à se perdre dans le temps.

Il s'agit de :

- la proposition de résolution visant à la valorisation des invendus alimentaires et à la lutte contre le gaspillage et l'accumulation des déchets, déposée par MM. de Lamotte, Prévot et Di Antonio (Doc. 385 (2010-2011) n° 1);
- la proposition de résolution relative à la préservation des petites maisons de repos pour personnes âgées en Wallonie, déposée par Mme Salvi, MM. Prévot et Elsen (Doc. 429 (2010-2011) n° 1).

Les contacts sont en cours pour arriver à un texte commun, mais le fait de pouvoir déjà les mettre à l'agenda nous amènera, me semble-t-il, à finaliser au plus vite.

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Vous m'avez ôté les mots de la bouche, Monsieur le Président. Par rapport au contrat de gestion et aux auditions, je voulais simplement que l'on puisse vous faire des propositions concrètes en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. Kilic.

M. Serdar Kilic (PS). – Comme vous le savez, il y a une échéance très importante: les élections communales en octobre 2012. En ce qui concerne le droit de vote des étrangers, il serait peut-être utile à la rentrée, si l'agenda le permet, de voir avec Mme la Ministre ce qui se fait en Wallonie et peut-être aussi d'auditionner les centres régionaux d'intégration qui vont développer des campagnes de sensibilisation en Wallonie. Je sais qu'un passeport est prévu. Concrètement, avant de découvrir ce qu'il y a dedans, je pense que ce serait bien de pouvoir en discuter et d'avoir cette information, ici, en avant-première.

Dans le cadre de l'examen de l'arriéré, Monsieur le Président, je souhaiterais faire revenir à l'agenda les propositions suivantes:

- la proposition de résolution visant à introduire la clause de l'Européenne la plus favorisée, déposée par Mme Zrihen et Consorts (Doc. 227 (2010-2011) n° 1);
- la proposition de résolution visant à introduire la clause de l'Européen en situation de handicap le plus favorisé, déposée par Mme Trotta et Consorts (Doc. 228 (2010-2011) n° 1).

M. le Président. – La parole est à M. Elsen.

M. Marc Elsen (cdH). – C'est bien, on charge la barque et tout cela est parfaitement intéressant. Ce serait peut-être bien de pouvoir définir les moments où nous allons traiter les uns et les autres, faute de quoi, on va agender pour un jour.

M. le Président. – Je vous ferai une proposition à la rentrée. Cela vous convient-il?

M. Marc Elsen (cdH). – Très bien.

M. le Président. – Et l'on en rediscute. C'est vrai, on vient de recevoir une fameuse salve!

M. Serdar Kilic (PS). – Monsieur le Président, en ce qui concerne le premier sujet que j'ai proposé, on est déjà pratiquement dans la limite. Je pense qu'il faudrait l'inscrire à la rentrée; sinon, au mois de mai, on sera déjà trop tard.

M. le Président. – On a bien compris. Si tout le monde est bien d'accord, il y a au moins cette proposition qui viendrait à la rentrée.

La parole est à Mme Salvi.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Si je peux me permettre, je suis tout à fait d'accord que l'on se revoit à la rentrée pour l'ensemble des travaux. Je pense toutefois qu'il y a eu des engagements sur une série de textes et qu'il y a des priorités à respecter.

Par rapport à la proposition de M. Kilic, ma question était de savoir pourquoi elle arrive dans cette commission. Tout ce qui est droit de vote n'est-il pas plutôt du ressort de M.le Ministre Furlan? Certes, Mme la Ministre est en charge de l'intégration...

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – On pourrait organiser une commission commune...

Mme Véronique Salvi (cdH). – Sur la même logique, par rapport aux personnes âgées, il y a aussi une série de débats. J'avais interpellé, au mois de juillet, M. le Ministre Furlan, notamment sur tout ce qui est de la facilitation au niveau du droit de vote pour les personnes âgées, notamment dans les maisons de repos. Il y avait déjà eu des réponses du Ministre Furlan sur le fait qu'il existe une série de collaborations avec Mme la Ministre Tillieux sur ces sujets-là.

Plutôt que de se renvoyer la balle d'une commission à l'autre, il me semble intéressant d'avoir, à ce moment-là, un débat plus large sur l'accessibilité, notamment dans le cadre des élections et par rapport aux personnes âgées. Il y a l'idée du vote en bus, des bureaux de vote dans les maisons de repos. Je me dis que tout cela fait partie du même objectif par rapport aux élections communales. Ces deux commissions étant de toute façon régulièrement interpellées. Tant qu'à prioriser et à être efficace, je fais la proposition d'avoir une thématique plus large à l'occasion d'une après-midi de réflexion ou de travail et de débat sur les différents textes, et ce, en présence des deux ministres.

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Dans le cadre des personnes âgées, je voudrais attirer votre attention sur le fait que nous avons déposé une proposition de résolution par rapport à toute la réflexion transversale en matière de vieillissement de la population. Tout cela pourrait être joint, si l'on arrive à avoir une grande commission réunissant tout le monde.

M. le Président. – C'est une ambition bien évidemment importante. On verra bien.

La parole est à M. Kilic.

M. Serdar Kilic (PS). – Monsieur le Président, j'entends bien ce qu'a dit ma collègue Mme Salvi. Il n'y a, actuellement, pas de texte par rapport à la campagne de sensibilisation relatif au droit de vote des étrangers. C'est une information que l'on aimerait bien voir mise en place dans les trois à quatre prochains mois pour essayer qu'il y ait un maximum de personnes issues de l'immigration qui s'inscrivent pour les élections. C'est pour cela que j'aurais surtout souhaité entendre les centres régionaux qui vont mettre cette politique et cette campagne-là en place.

M. le Président. – La parole est à M. Tiberghien.

M. Luc Tiberghien (Ecolo). – Je voudrais quand même réagir par rapport à cela; sinon, je ne sais pas vers quoi on va, dès lors que l'on a déjà beaucoup de textes sur la table! Dès lors qu'il n'y a pas de texte sur la table, cela peut faire l'objet de questions orales. Autant que l'on veut et je compte en poser au Ministre-Président également. Je pense que la Région wallonne a un rôle à jouer de façon générale par rapport au vote des personnes étrangères. S'il n'y a pas de texte, cela doit faire l'objet de questions orales ou d'interpellations.

M. le Président. – Nous l'avons bien compris. Cela me paraît également évident. Que l'on commence d'abord par l'interpellation et puis, on verra après où on peut aller. Il me semble que c'est la meilleure chose à faire.

Je crois que l'on va commencer par cela. On y reviendra à la prochaine séance pour déterminer de façon concrète comment on pourra travailler jusqu'à la fin du mois de mai.

**PROPOSITION DE DÉCRET VISANT À LA MISE EN OEUVRE DES RÉOLUTIONS DE LA
CONFÉRENCE DES NATIONS-UNIES SUR LES FEMMES À PÉKIN DE SEPTEMBRE 1995 ET
INTÉGRANT LA DIMENSION DU GENRE DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES
RÉGIONALES, DÉPOSÉE PAR MME SIMONIS ET CONSORTS (DOC. 183 (2009-2010) N°1)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la proposition de décret visant à la mise en oeuvre des résolutions de la conférence des Nations-Unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales, déposée par Mme Simonis et Consorts (Doc. 183 (2009-2010) N°1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – M. Daele est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Je donne directement la parole à l'auteure de la proposition.

La parole est à Mme Simonis.

Mme Isabelle Simonis (PS). – Merci Monsieur le Président et chers collègues, la Conférence des présidents avait décidé, la semaine dernière, de mettre cette proposition à l'ordre du jour de votre commission mais de n'aborder que sa toute première partie, à savoir l'exposé de cette proposition sans qu'il n'y ait discussion. J'étais présente à la Conférence des présidents et j'ai donc accepté. Il n'y a pas de souci.

Toutefois, compte tenu de l'agenda – il y a 15 jours d'arrêt des séances parlementaires, nous recommençons ensuite par une semaine à la Fédération Wallonie-Bruxelles – il me semble objectivement que présenter la proposition aujourd'hui et avoir une discussion générale dans trois semaines n'est pas opportun. La discussion risque d'être déconnectée de la présentation d'aujourd'hui.

Je sais que je charge à nouveau la barque de l'agenda de votre commission, mais je souhaiterais qu'à l'occasion de la prochaine commission, cette proposition de décret puisse non seulement être présentée, mais aussi débattue. C'est quand même cela tout l'intérêt d'une proposition de ce type: qu'elle puisse être débattue.

M. le Président. – La parole est à M. Tiberghien.

M. Luc Tiberghien (Ecolo). – Je comprends la proposition et j'y adhère complètement. J'aurais simplement voulu savoir s'il y avait une explication à cette décision de la Conférence des présidents de séparer la présentation et la discussion.

Mme Isabelle Simonis (PS). – La Conférence des présidents n'est pas publique.

M. Luc Tiberghien (Ecolo). – Dans ce cas-là, je me contente d'adhérer à cette proposition.

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Monsieur le Président, je n'ai pas de souci à ce que la présentation, le débat et le vote aient lieu le même jour. Je ne comprends toutefois pas pourquoi on les a scindés, alors que c'était à votre demande, Madame Simonis, qu'elle était inscrite à l'ordre du jour.

Je n'étais pas présente à la Conférence des présidents et donc, je ne sais pas le pourquoi ni le comment. Il me semble avoir entendu, le jour où vous avez demandé l'inscription en commission de la proposition de décret, que Mme la Ministre déclarait, à la radio, que le gouvernement avait un projet sur le même sujet. Est-ce la raison pour laquelle l'examen de cette proposition de décret est reporté?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Pour tout vous dire, vous le savez, nous avons beaucoup travaillé sur la question de l'égalité et du plan égalité – dont nous avons eu largement l'occasion d'évoquer la teneur à plusieurs reprises ici en commission. Je pense que cela fait partie d'un idéal, qui est celui de renforcer la mixité. C'est probablement là que vous m'avez entendue évoquer un projet qui viendra sur la table du parlement lorsqu'il aura passé l'accord du gouvernement. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler ultérieurement.

M. le Président. – La parole est à Mme Simonis.

Mme Isabelle Simonis (PS). – Comme je tente d'être une bonne parlementaire, j'aime bien pouvoir sensibiliser mes collègues et le gouvernement à cette proposition qui pourra d'ailleurs s'inscrire, à mon estime,

parfaitement dans les projets de la ministre – et qui d'ailleurs, a été votée et déjà appliquée depuis un certain temps à d'autres niveaux de pouvoir.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Par le biais de projets. C'est là la raison de mon interrogation.

Mme Isabelle Simonis (PS). – Cette proposition date d'avant l'arrivée de la ministre.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Il n'y a pas de lien direct entre l'action que je porte au gouvernement et la proposition de résolution, si c'est la question que vous voulez poser.

Mme Isabelle Simonis (PS). – Non, franchement, non.

Mme Chantal Bertouille (MR). – C'était pour que ce soit clair.

M. le Président. – Voilà, merci. Je pense que le débat est clos pour le moment.

L'examen de la proposition de décret est reporté à la prochaine réunion.

PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS DÉPENDANT DE LA RÉGION WALLONNE, DÉPOSÉE PAR MME BERTOUILLE ET CONSORTS (DOC. 119 (2009-2010) N°1)

Reprise de la discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la proposition de résolution relative à l'accessibilité des bâtiments publics dépendant de la Région wallonne, déposée par Mme Bertouille et Consorts (Doc. 119 (2009-2010) N°1).

Je vous rappelle que nous avons déjà désigné un rapporteur, en la personne de M. Daele.

La parole est à l'auteur de la proposition.

Mme Chantal Bertouille (MR). – La discussion générale avait déjà été largement entamée lors de notre précédente commission. Vous m'aviez tous et toutes invitée à interroger M. le Ministre Nollet en charge des bâtiments pour savoir où en était l'état d'avancement du *screening* en ce qui concerne l'accessibilité des bâtiments publics. C'est ce que j'ai fait. Je vous fait part de sa réponse, malgré le fait que cette réponse se trouve au compte rendu de la commission. Ce faisant, elle sera également dans le rapport de cette proposition de décret.

La réponse est très brève, très directe et très simple. Je vous la lis: «le *screening* est en préparation à la Direction de la prévention et des contrôles cadastres. La situation actuelle des principaux bâtiments administratifs occupés par les agents SPW est géré par mes services. Nous parlons ici de 149 sites répartis sur l'ensemble de la Wallonie. Ce sont bien les bâtiments administratifs occupés par les agents du SPW et gérée par mes services. Ce document renseignera la présence ou non d'une entrée accessible aux PMR, de sanitaires accessibles aux PMR, de places de parking réservées aux PMR, d'un ascenseur accessible aux PMR ou d'autres installations spécifiques diverses. Ce travail important devrait être terminé pour le mois d'avril».

Voilà, mes chers collègues, la réponse que j'ai eue du ministre quant à l'avancement du *screening* pour l'accessibilité des bâtiments. Il s'agit bien des bâtiments administratifs occupés par les agents du SPW et gérés par ses services.

M. le Président. – La parole est à Mme Sonnet.

Mme Malika Sonnet (PS). – Merci, Monsieur le Président. Nous partageons entièrement les intentions de cette proposition de résolution, à savoir favoriser l'accessibilité des bâtiments dépendant de la Région wallonne pour les personnes à mobilité réduite.

Il ne nous paraît cependant pas raisonnable de signer ce texte maintenant.

En effet, le Gouvernement wallon travaille activement sur cette problématique, à laquelle sont d'ailleurs consacrés plusieurs points de la DPR. Comme vous l'avez dit, le ministre en charge des implantations a signalé récemment, dans une réponse à une de vos questions orales, que le *screening* des bâtiments serait terminé dans un mois. Ce *screening* sera ensuite évalué annuellement à travers l'évaluation du plan global égalité des chances. Il apparaît inutile de voter un texte dont le contenu est déjà dépassé. Le gouvernement est en passe de finaliser le travail.

M. le Président. – La parole est à M. Elsen.

M. Marc Elsen (cdH). – Nous avons déjà eu l'occasion précédemment d'expliquer tout l'intérêt que nous portions aux objectifs qui sont développés – ce serait d'ailleurs dommage pour les commissaires de cette commission que je me répète. Ceci dit, je pense que ma collègue, Mme Sonnet, a bien fait la synthèse de la situation actuelle, et que Mme Bertouille elle-même a fait état de la réponse de M. Nollet: un *screening* est en cours. On sait que ces travaux sont en cours au sein du gouvernement, n'est-ce pas Madame la Ministre? Ce texte nous paraît donc, soit légèrement dépassé, soit — bien que dire cela ait un côté un peu désobligeant — presque superfétatoire.

M. le Président. – La parole est à M. Daele.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Je ne vais pas être très original, Monsieur le Président, puisque mes collègues de la majorité ont déjà pu exprimer des éléments semblables à ce dont je désire faire part à la commission.

L'accessibilité des personnes souffrant d'un handicap physique aux bâtiments est en effet un sujet qui nous préoccupe tous, unanimement, autour de cette table.

J'ai pris connaissance, comme Mme Bertouille, – vous en direct, moi au travers du rapport — de la réponse du Ministre Nollet, qui nous informait que le *screening* était en préparation et qu'il allait être terminé pour le mois d'avril. Nous sommes fin mars. Voter aujourd'hui un texte qui demande au gouvernement de réaliser une action qu'il s'est déjà engagé à faire et qui sera réalisée dans les semaines qui viennent, cela revient peut-être à un peu surcharger de textes notre parlement. Mme Bertouille n'est pas opposée à un peu de simplification des textes.

Je reprendrai également le terme de M. Elsen: voter ce décret serait superfétatoire.

M. le Président. – Si je ne m'abuse, trois des quatre groupes de cette commission estiment que le texte est soit dépassé, soit superfétatoire.

Madame Bertouille, quelles sont vos intentions?

Mme Chantal Bertouille (MR). – Monsieur le Président, je m'attendais aux déclarations des uns et des autres puisque – vous vous souvenez – lors de la précédente réunion de commission, j'avais ouvert à tous les groupes la possibilité d'amender le texte, cela avant d'avoir eu la réponse du Ministre Nollet, mais également après l'avoir eue.

Je m'attendais effectivement à la réaction des groupes de la majorité, bien que j'entende qu'il s'agit d'une préoccupation partagée par tous les commissaires présents ici. Je n'en doute absolument pas.

Dans la réponse du Ministre Nollet – si vous l'avez bien lue et bien écoutée – le ministre parle de 149 sites répartis sur l'ensemble de la Wallonie. Or, si vous lisez bien ma proposition de résolution, elle demande de réaliser un cadastre de la situation actuelle en termes d'accessibilité des bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public.

Si l'on s'en réfère, comme je l'avais fait il y a 15 jours, à la définition reprise dans l'article 114 du CWATUPE des «Bâtiments ou parties de bâtiments ouverts ou public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite», on trouve cette liste de bâtiments concernés:

- les immeubles destinés à l'accueil ou à l'hébergement des personnes âgées ou handicapées;
- les hôpitaux et cliniques;
- les centres d'aide médicale, psychique, familiale et sociale;

- les bâtiments et espaces destinés aux activités socio-culturelles, sportives, récréatives ou touristiques ainsi que les plaines de jeu;
- les établissements destinés à la pratique du culte, les centres funéraires et les cimetières;
- les bâtiments et infrastructures scolaires, universitaires, de formation, les internats et les homes pour étudiants;
- les établissements pénitentiaires et de rééducation;
- les bâtiments et infrastructures où sont assurées des missions de service public, notamment les maisons communales, les cours et tribunaux et leur greffe, les bureaux de poste, les gares, les aéroports, les stations de chemin de fer, de métro, de bus, en ce compris les quais;
- les banques et autres établissements financiers;
- les immeubles à usage de bureaux, commerces, centres commerciaux, hôtels, auberges, restaurants et cafés;
- les parties communes, y compris les portes d'entrée, de chaque logement des immeubles à logements multiples desservis par un ascenseur; les parties communes, y compris les portes d'entrée de chaque logement du rez-de-chaussée, les immeubles dépourvus d'ascenseur sont assimilés aux logements, flats et kots;
- les parkings d'au moins dix emplacements et les immeubles destinés aux parkings;
- les toilettes publiques;
- les trottoirs et espaces publics ou privés desservant les bâtiments et infrastructures visés au présent paragraphe ainsi que le mobilier urbain qui est implanté.

L'objectif de la proposition de résolution est plus large que les 149 sites examinés par M. le Ministre Nollet. Demander un cadastre endéans les 12 mois pour l'ensemble ou pour une grande partie des bâtiments que je viens de citer me semble indispensable. La résolution va bien au-delà de ce qui a été annoncé par le ministre.

De plus, Monsieur le Président, le cadastre ne constitue que le premier point. Le deuxième point demande un rapport annuel déposé au parlement. Cela ne se trouve ni dans la DPR, ni dans les objectifs du Ministre Nollet – en tout cas pas dans sa réponse.

Le troisième point de la résolution demande de faire de la problématique de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite l'un des axes prioritaires des différents travaux subsidiés ou réalisés par la Région wallonne. Cela non plus ne se trouve pas – du moins aujourd'hui – dans les objectifs du gouvernement.

Je pense que la résolution qui vous est proposée est beaucoup plus large que la réponse qui m'a été apportée.

M. le Président. – Y a-t-il des parlementaires qui ont évolué dans leur réflexion, ou peut-on considérer que le débat est clos et que l'on peut voter sur cette proposition de résolution?

Mme Chantal Bertouille (MR). – Je suis toujours ouverte à tout amendement.

M. le Président. – Je pense que les collègues y avaient bien pensé.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. – Je vous propose de passer au vote de la proposition de résolution dans sa globalité.

L'article unique ainsi que la proposition de résolution sont rejetés par 9 voix contre 3.

Madame Bertouille, souhaitez-vous que votre proposition passe en séance plénière?

Mme Chantal Bertouille (MR). – Bien sûr.

Confiance au rapporteur

M. le Président. – La confiance est accordée à l'unanimité au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LA LUTTE CONTRE LE TABAC»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «la lutte contre le tabac».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, on le sait, le tabac est à l'origine de cinq millions de décès dans le monde, soit un mort toutes les six secondes. C'est le constat que fait l'OMS, l'Organisation mondiale pour la santé, dans son rapport sur la mortalité due au tabac.

On sait aussi que le tabac est également à l'origine de plus de 70% des cancers du poumon, des bronches ou de la trachée.

Je profite donc de ce nouveau rapport pour vous demander un bilan de votre plan wallon «sans tabac», que vous avez lancé il y a presque deux ans. Avez-vous mesuré des constats encourageants? Possédez-vous quelques chiffres que vous pourriez nous communiquer?

J'aimerais aussi savoir si de nouvelles mesures sont envisagées dans le cadre de ce plan de lutte contre le tabagisme.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, l'objectif général du Plan Wallon Sans Tabac consiste, bien sûr, à sensibiliser, mais aussi à mobiliser, outiller et soutenir les professionnels de la santé, afin qu'ils puissent apporter une aide adaptée pour prévenir les comportements de consommation problématiques et la question des dépendances.

Le quatrième Plan Wallon Sans Tabac visait à ancrer les dynamiques initiées au cours des plans précédents, mais également à les étendre en stimulant l'implication de relais assuétude au sein du comité de pilotage et dans le cadre d'actions pilotes. L'évaluation de ce plan est prévue pour la prochaine réunion du comité de pilotage, fin avril 2012.

Le comité de pilotage réunit sept partenaires de terrain.

C'est un lieu de concertation pertinent et efficace, porteur de liens et de complémentarités dans la dynamique d'accompagnement de ce sevrage tabagique. Les échanges permettent d'établir des connexions entre les dynamiques qui existent entre les médecins généralistes, les médecins spécialistes, et les autres professionnels de la santé, mais aussi les professionnels de l'éducation et du secteur social.

À ce jour, il faut relever une mobilisation large de divers types de professionnels, ainsi qu'une amélioration de l'accès à l'aide au sevrage en termes de proximité et de diversité des lieux touchés – on pense, bien sûr, aux lieux de travail, mais aussi aux consultations individuelles, aux consultations collectives, aux lieux de formation professionnelle, aux maisons médicales, aux hôpitaux, aux centres d'hébergement pour personnes déficientes, et également aux Centres d'Action sociale – pour toucher les différents types de population, et plus particulièrement les publics fragilisés.

Ainsi, en appui de l'expérience, des groupes de mise en projet ont vu le jour, une brochure «tabac et précarité» a été réalisée et diffusée en 2010, des formations/sensibilisations ont été réalisées au profit d'intervenants sociaux, notamment dans le cadre des plans de cohésion sociale, et une information sur les aides disponibles a aussi été diffusée.

Quant à l'an dernier, on peut souligner notamment la réalisation d'une brochure destinée aux professionnels de la santé, à l'initiative de la Fédération des maisons médicale et de la Société scientifique de médecine générale; ainsi qu'un outil «recueil de paroles», issu du travail mené par le SEPT en collaboration avec le FARES.

Aux côtés des médecins généralistes, relevant une augmentation des sevrages en première ligne, le réseau d'aide spécialisé se renforce avec 257 tabacologues et 46 Centres d'aide aux fumeurs — il s'agit du recensement à la date du 14 décembre 2011. Ainsi, suite à l'arrêté du 31 août 2009 sur le remboursement du sevrage tabagique, relevons qu'entre le 1er octobre 2009 et le 30 septembre 2011 —, c'est-à-dire sur deux ans —, plus de 54 000 forfaits ont été remboursés par l'INAMI pour des consultations de tabacologie.

Depuis sept ans, des journées de tabacologie annuelles, rassemblant entre 85 et 120 professionnels, favorisent des échanges de pratiques, et impulsent de nouvelles pistes de réflexion en termes d'accompagnement. La dernière en date a traité du tabagisme en psychiatrie.

En complément, soulignons que 2 990 messages ont été postés en 2011 sur le forum de tabacologie réunissant divers professionnels impliqués dans l'aide au sevrage tabagique; contre 100 en 2006, et 650 en 2008.

Depuis octobre 2009, un annuaire des structures et personnes-relais est en libre accès à l'ensemble des professionnels de santé et au grand public via le site internet: www.fares.be.

Depuis deux ans, une mobilisation et une implication progressive des intervenants «assuétude» dans les échanges assurent une approche plus globale, d'autant que des similitudes sont observées en termes de valeurs et de repères. Au niveau des échanges avec les acteurs «assuétude», soulignons les perspectives dégagées, à savoir, un intérêt pour poursuivre ces échanges et renforcer les liens entre ces deux secteurs.

Ces éléments, qui traduisent des résultats et des perspectives favorables, fondent le cinquième plan, qui sera détaillé à l'occasion de la Journée Mondiale Sans Tabac, fixée le 31 mai prochain.

M. le Président. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour l'ensemble de vos réponses. Assurément, beaucoup de choses sont en route. C'est heureux d'entendre ce que vous venez d'énoncer. Puisque vous nous signalez qu'une réunion doit se tenir fin avril pour que le plan de pilotage nous livre ses constats, j'attendrai peut-être le mois de mai prochain pour revenir sur l'évaluation du plan. Je pense qu'il y aura encore matière à glaner quelques informations par rapport à cela. Pour le reste, merci pour vos actions et pour l'ensemble des informations que vous nous avez communiquées.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LES RÉCENTS INCENDIES SURVENUS DANS L'ÉTABLISSEMENT «LES MARRONNIERS» À TOURNAI»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «les récents incendies survenus dans l'établissement «Les Marronniers» à Tournai».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Daniel Senesael (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, deux incendies criminels ont touché le centre «Les Marronniers» de Tournai en moins d'une semaine. Ceux-ci n'ont heureusement pas fait de victime. Cependant, on déplore malgré tout des dégâts matériels importants. Pouvez-vous me le confirmer?

«Les Marronniers» pourront-ils continuer à assurer leurs services sans problème? Les résidents risquent-ils de ne pas pouvoir être accueillis dans de bonnes conditions? Quelles sont les mesures qui ont été mises en place?

Outre mon inquiétude relative à la continuité de la qualité du service rendu par cette institution, je voudrais également vous interroger sur celle que vous partagez certainement avec moi, c'est-à-dire la sécurité des autres résidents et, bien sûr, du personnel. Le Centre «Les Marronniers» accueille des personnes qui présentent des comportements parfois à risques. Les dispositifs de sécurité mis en place pour protéger les autres résidents et le personnel doivent donc être à la hauteur. Qu'en est-il exactement? Ces incendies criminels ont-ils pu être rapidement maîtrisés grâce à la qualité de ces dispositifs ou à des circonstances favorables?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, je tiens à vous rappeler brièvement les faits.

Le 6 mars à 19 heures 30, le feu a été bouté dans une chambre, par un patient interné sur le site fermé de la Défense sociale dans l'unité de soins appelée les «Mimosas Nord», qui compte 30 patients.

Le service incendie de Tournai a été immédiatement appelé. Les équipes de première intervention et le personnel de sécurité se sont rendus rapidement vers le lieu d'intervention. Les portes d'accès afin de permettre une entrée rapide des secours sur le site ont pu être ouvertes. Le personnel soignant, appliquant les consignes en cas d'incendie, a évacué les 30 patients au point de ralliement prévu. Le personnel resté sur place a rapidement maîtrisé le foyer localisé d'incendie. À l'arrivée des pompiers, le feu était complètement maîtrisé grâce à l'intervention du personnel du centre.

Le 12 mars, six jours plus tard, à 21 heures 30, le feu a été bouté à des papiers par un adolescent de l'unité de soins «les Kiwis». Cette unité d'hospitalisation compte 20 lits. Le feu qui s'est étendu au drap de lit a été très rapidement maîtrisé par le personnel soignant présent. Les pompiers ont été appelés, comme le stipule la procédure. Après évacuation des fumées, les pompiers ont confirmé rapidement que tous les jeunes patients pouvaient rejoindre leur chambre.

Dans les deux cas, les dégâts matériels sont limités à l'espace de la chambre du patient:

- dans le premier cas: une armoire et de la literie;
- dans le deuxième cas: le drap.

Ces deux incidents n'ont pas de conséquence dommageable sur la continuité des soins. L'hébergement des patients est assuré de manière correcte dans les deux unités de soins.

Les hôpitaux psychiatriques, prenant en charge un des patients hospitalisés sous contrainte ou présentant de graves troubles du comportement, sont confrontés de manière régulière à ce genre d'incidents. Le centre est particulièrement attentif à la prévention en matière d'incendie et à la formation permanente obligatoire du personnel.

Les systèmes de détection incendie ont parfaitement fonctionné. Les procédures et les consignes en cas d'incendie ont été respectées.

Des exercices annuels sont réalisés à l'initiative du conseiller en prévention. Chaque année, 75 personnes sont envoyées en formation obligatoire chez *A-First*, un organisme spécialisé dans la formation incendie. Le centre dispose sur le site d'une équipe d'environ 65 personnes, formées de manière très pointue trimestriellement par le conseiller en prévention, qui est lui-même pompier. Cette équipe est composée de 35 équipiers de première intervention et de 30 agents de sécurité qui répondent tous aux conditions de formation de la loi Tobback.

Il est clair que les débuts d'incendie sont maîtrisés rapidement grâce à l'efficacité du système de détection et à l'efficacité des équipiers de première intervention et du personnel de sécurité; ainsi que grâce à l'efficacité du personnel soignant qui est lui-même formé, et qui applique les consignes et les procédures.

La police et les pompiers lui ont adressé leurs félicitations personnelles pour sa vigilance et pour sa promptitude.

(M. Tiberghien, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Daniel Senesael (PS). – Merci M. le Président. Je me réjouis, Mme la Ministre, non pas des incidents, mais de votre réponse, claire, structurée et précise; qui d'une part, apporte vraiment des éléments de satisfaction, avec les félicitations qui ont été adressées; et, d'autre part, nous rassure sur les différentes préventions qui sont mises en place et sur le suivi d'événements tels que ceux-ci. Il est rassurant de connaître la promptitude de la réactions des autorités, ainsi que leur vigilance quant au suivi de pareils faits; on ne peut que s'en réjouir.

INTERPELLATION DE M. ELSEN À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «L'ÉVALUATION DU BUDGET D'ASSISTANCE PERSONNELLE (BAP)»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Elsen à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «l'évaluation du budget d'assistance personnelle (BAP)».

La parole est à M. Elsen pour développer son interpellation.

M. Marc Elsen (cdH). – Merci M. le Président.

Madame la Ministre, Chers collègues, le budget d'assistance personnelle ou «BAP», constitue – comme nous le savons – un dispositif d'aide individualisée qui permet aux personnes handicapées de vivre à leur domicile.

J'ai appris dans le «Parlons-en» du mois de mars que son évaluation complète, de la part du service «Études, statistiques et méthode» de l'AWIPH, était enfin terminée.

L'évaluation du BAP devait combiner enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires, recueil des avis des coordinateurs, et focus-groupes avec les agents AWIPH qui traitent les dossiers BAP. Les résultats devaient, pour finir, être discutés par les 3 «types» d'acteurs.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous faire part des conclusions finales de cette évaluation? Les bénéficiaires sont-ils satisfaits du BAP? Quels en sont les avantages et inconvénients relevés?

Certains des éléments relevés dans l'évaluation sont-ils déjà en cours de modification au sein des services de l'AWIPH?

Concernant ce dispositif, que l'AWIPH qualifie de «complémentaire et novateur», quelles sont les pistes retenues par l'AWIPH pour l'avenir?

Pourriez-vous faire le point avec nous sur la situation actuelle en nous donnant le nombre actuel de bénéficiaires du BAP? Quel est le nombre de personnes qui sont actuellement sur les listes d'attente pour pouvoir en bénéficier? En septembre 2011, l'AWIPH comptait 81 bénéficiaires actifs du BAP: quelles sont les perspectives pour 2012? Le nombre de bénéficiaires va-t-il pouvoir évoluer à court terme, soit en 2012 ou 2013? L'Agence va-t-elle, comme vous l'annonciez en 2011, pouvoir octroyer de nouveaux budgets d'assistance personnelle pour 2012 et 2013, compte tenu des perspectives budgétaires qui nous attendent?

Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Merci M. le Président.

Monsieur le Député, 85 budgets d'assistance personnelle ont été accordés en octobre 2011 par l'AWIPH, en fonction des priorités fixées par arrêté. Ceci a porté le nombre de budgets d'assistance personnelle à 175 fin 2011.

Je rappelle qu'un budget additionnel de 1200000 euros a été prévu pour le développement du BAP, soit 600000 euros en 2011, et 600000 euros en 2012. Ceci porte le budget total consacré au BAP à un peu plus de 2 millions d'euros.

En février 2012, ce sont 90 nouveaux BAP qui ont été attribués, soit au total 265 BAP.

Actuellement, un peu plus de 375 personnes sont en attente d'une aide, dont quelque 75 personnes qualifiées de prioritaires. Malheureusement, le budget prévu pour 2012 est épuisé.

Beaucoup de ces personnes, bien que reconnues par la Direction générale des personnes handicapées du SPF, et ayant une reconnaissance de handicap de quelques points, ne présentent qu'une légère perte d'autonomie.

Les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée par l'Agence dans le courant de l'année 2011 ont mis en évidence plusieurs éléments importants.

Dans l'ensemble, les bénéficiaires sont satisfaits de l'aide apportée par le BAP. Ce dispositif est complémentaire et novateur par rapport aux aides que propose l'AWIPH. L'aide est personnalisée et adaptée au milieu de vie de la personne. Il vient apporter une réponse individualisée, ce qui est essentiel pour les personnes handicapées et pour leur famille.

Cependant, ce dispositif pourrait encore s'améliorer, notamment en prenant en charge des prestations de répit, des prestations d'aide domestique, et éventuellement des loisirs. Les personnes regrettent également parfois un manque de souplesse et souhaiteraient une diversification des prestations.

Dès lors, les BAP actuels ont été attribués principalement aux personnes handicapées en situation très précaire, et pour lesquelles les besoins primaires n'étaient pas satisfaits. Il est évident qu'actuellement très peu d'activités en lien avec les loisirs sont prises en charge — vous le comprendrez.

Les bénéficiaires regrettent également un manque d'informations concernant le rôle de coordination et du BAP en général.

L'ensemble des bénéficiaires a recours aux services d'aides aux familles. Si les personnes sont satisfaites des prestations, l'organisation peut parfois poser des difficultés, qu'il s'agisse de la multiplicité des intervenants, du manque de flexibilité des horaires, du manque de formation spécifique, ou de la discontinuité du service, surtout durant les périodes de vacances. Outre ces problèmes d'organisation récurrents, les personnes rencontrent parfois des difficultés pour trouver des services pouvant répondre à leurs besoins, et pouvant donc mettre en place leur plan d'intervention en fonction de leurs besoins d'assistance réels.

Afin d'améliorer l'organisation interne des BAP, l'AWIPH va réaliser un vade-mecum pour mieux informer les personnes handicapées, et créer des espaces de dialogues pour les professionnels et les bénéficiaires.

Une adaptation de l'arrêté du 14 mai 2009 est actuellement en cours, notamment sur la base des constats de l'enquête de satisfaction. La volonté est bien sûr de permettre au plus grand nombre de personnes de pouvoir bénéficier d'un budget personnalisé dans les années à venir.

(M. Onkelinx, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à M. Elsen.

M. Marc Elsen (cdH). – Merci M. le Président, merci Madame la Ministre pour vos éléments de réponse qui démontrent votre volonté de faire évoluer le dispositif, dans le cadre budgétaire que l'on connaît.

Je pense que nous vous soutiendrons toujours pour continuer à le renforcer. On sait, puisqu'on a déjà abordé ce point à de nombreuses reprises, que le nombre de personnes handicapées d'âge certain augmente. Donc, en termes de réflexion prospective, mais aussi de responsabilité politique prospective, on sait que nous aurons dans un laps de temps relativement bref, des difficultés, notamment en termes de réponse en résidentiel. Je vous remercie d'avoir mis en évidence un certain nombre d'améliorations possibles de dispositifs, comme l'assouplissement, les prestations complémentaires de répit et d'aide à domicile, de loisirs...

Je pense que, ensemble, nous devons mettre toute notre énergie pour développer ce dispositif, à travers tous les moyens possibles et imaginables. Je crois vraiment qu'il s'agit – comme l'AWIPH le dit, et comme vous l'avez répété – d'un dispositif novateur, et complémentaire aux autres types d'aide.

Nous sommes, Madame la Ministre, à vos côtés pour soutenir toute initiative qui irait dans le sens d'un renforcement de ce dispositif. Je pense que c'est faire preuve d'audace politique, comme vous l'avez dit, et je crois qu'on n'aura jamais trop d'énergie à mettre pour adapter les réponses en résidentiel et en aide à domicile, de façon complémentaire. Le BAP est certainement une réponse qui a toute sa valeur.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME REUTER À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LES POSSIBILITÉS DE LOGEMENTS POUR LES JEUNES ADULTES ATTEINTS D'INFIRMITÉ MOTRICE-CÉRÉBRALE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Reuter à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «les possibilités de logements pour les jeunes adultes atteints d'infirmité motrice-cérébrale».

La parole est Mme Reuter pour poser sa question.

Mme Florence Reuter (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, j'ai pris connaissance d'un projet pour jeunes adultes atteints d'un handicap moteur, celui de l'ASBL «Côte à Côte». Ce projet est né de la seule volonté de parents soucieux d'offrir le meilleur avenir possible à leurs enfants. Ils ont imaginé un projet de construction qui permettra d'héberger, en plein cœur de Louvain-la-Neuve, huit personnes handicapées, deux étudiants, ainsi que deux aidants et leurs familles. Parmi les objectifs visés, le souci d'offrir à ces jeunes adultes l'autonomie à laquelle ils aspirent tout en leur procurant un environnement de vie stimulant grâce à la situation du bâtiment et aux interactions avec le monde des valides.

Je ne me fais pas le porte-parole des initiateurs de ce projet, ce n'est pas du tout une demande, mais simplement, cela m'a interpellée et surtout l'objectif poursuivi m'a interpellée.

Madame la Ministre, en avez-vous vous-même entendu parler? À quels types de soutien les initiateurs du projet peuvent-ils prétendre sachant qu'ils n'ont pu bénéficier d'aucune aide pour la construction, vu le moratoire.

Ces parents sont évidemment au fait des structures qui existent à l'heure actuelle, en particulier les AVJ – services d'aide à la vie journalière – mais ils sont conscients de leur limite, notamment l'isolement dans lequel se retrouvent les personnes handicapées. Une réflexion sur les «AVJ light» a d'ailleurs été menée mais, faute de moyens budgétaires suffisants, vous avez dit qu'aucune suite n'a pu y être apportée.

Madame la Ministre, les parents et adultes concernés ont du mal à se contenter de ce genre de réponse, de même qu'ils ne peuvent pas tous mettre en œuvre des projets d'une telle envergure. Comment offrir cette possibilité d'épanouissement au plus grand nombre? Le projet «Côte-à-Côte» est présenté comme un projet pilote. Avez-vous connaissance d'autres initiatives du même genre? Ce type d'initiative ne gagnerait-il pas à être reproduit partout en Wallonie?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Président, Madame la Députée, ce projet d'habitat répond à la nécessité de diversifier les modes de prise en charge des personnes en matière de logement.

«Côte à Côte» m'apparaît un projet bien abouti de vie communautaire porté par les familles et/ou les personnes en situation de handicap.

L'offre de services est restée longtemps dichotomique, en l'occurrence soit la personne en situation de handicap pouvait bénéficier d'aide lui permettant de vivre à domicile, soit elle pouvait bénéficier d'une piste de solution qui soit la prise en charge «all inclusive» en institution.

Il est évident que cette offre de services reste évidemment totalement pertinente. Cette vision dichotomique ne correspond plus aujourd'hui au souhait de la majorité des personnes et de leur famille qui recherchent

d'avantage à bénéficier du soutien dans leur milieu de vie et revendiquent, à juste titre, le droit au choix du bon service, au bon endroit, au bon moment et en fonction des besoins du moment. Chacun a son parcours de vie.

Les services, eux aussi, souhaitent pouvoir répondre de façon plus adéquate aux demandes des personnes.

L'AWIPH doit s'engager, s'est déjà engagée, à développer une approche partant des besoins de la personne, tout au long de sa vie, pour mettre en place ce continuum de prestations et ainsi assurer la satisfaction des besoins et surtout la qualité de vie prioritairement dans la communauté.

Il s'agit donc de développer des approches intégrées des besoins et de proposer des solutions diversifiées et de les coordonner.

Il s'agit également de proposer des solutions calibrées en fonction des besoins, en privilégiant le développement des compétences, le maintien des acquis et surtout la qualité de vie des personnes.

Je rappelle que la déclaration de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la Belgique et les entités fédérées le 2 juillet 2009 prévoit :

- le choix du lieu de résidence ;
- l'accès à des services pour assurer le maintien à domicile ;
- la mise à disposition des services généraux aux personnes handicapées.

L'exercice de ces droits est traduit dans un document qui est le contrat de gestion. À cette fin, il est nécessaire de poursuivre la diversification des formes de logement et des formes de soutien. Il s'agit de développer des formules de logement individuel, communautaire, voire collectif, présentant des soutiens graduels – accompagné, supervisé, à surveillance continue – en privilégiant le logement intégré dans la communauté.

Les travaux et réflexions en cours avec la Société wallonne du Logement relatifs à l'accès au logement, aux logements adaptables et adaptés doivent être poursuivis. Je rappelle qu'à mon initiative, il a été prévu dans le Plan Marshall 2. vert de réaliser un cadastre des logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite.

Je soulignais que l'AWIPH s'est déjà engagée à développer une approche partant des besoins de la personne et à diversifier de l'offre de services. Vous me permettez de ne pas revenir longuement sur les projets actuellement développés sous forme d'initiatives spécifiques et que j'ai déjà évoqués à plusieurs reprises au sein de notre commission. Je pense notamment au projet d'accompagnement des 16-25 ans et au projet de logements supervisés.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon a récemment approuvé, à mon initiative, une modification de la réglementation relative à l'accueil et à l'hébergement des personnes handicapées. Cette modification doit permettre de créer de nouvelles places dans les services de logements supervisés.

Ces différents projets constituent à mon estime une avancée significative en termes de diversification de l'offre de prestations.

Par ailleurs, les modèles de financement des services répondent actuellement peu à cette nécessité de diversifier l'offre. Une des priorités du futur contrat de gestion de l'AWIPH portera sur une réorganisation des services et des modes de subventionnement pratiqués aujourd'hui afin de varier les formes de logement et de soutien humain aux personnes en situation de handicap. Vous voyez, quand on parle de souplesse, il s'agit ici aussi d'apporter plus de souplesse.

J'espère, dans un contexte budgétaire difficile, que ces travaux apporteront des réponses concrètes qui permettront de pérenniser les initiatives lorsqu'elles fonctionneront à plein régime.

M. le Président. – La parole est à Mme Reuter.

Mme Florence Reuter (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre. Sur les objectifs, on se rejoint tout à fait : la volonté de diversifier l'offre de logement, de pouvoir offrir une autonomie ou une semi-autonomie aux personnes en situation de handicap. Le projet dont je vous parlais, «Côte à Côte», répond à cela mais ne bénéficie d'aucun financement. C'est vrai que la question qui se pose aujourd'hui est de savoir ce qu'il faut faire

pour obtenir une aide financière quand on est handicapé, que l'on souhaite vivre en semi-autonomie et avoir un droit au logement comme tout un chacun.

Je comprends bien qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de possibilité d'aider ce genre de projets, mais je reste persuadée, malgré tout, qu'il faut les encourager. Ici, il y a un groupement de parents qui a permis que cela se mette en œuvre, que cela se concrétise. Mais tous les parents, comme je le disais dans ma question, ne peuvent pas se le permettre.

Les discussions sur le futur contrat de gestion de l'AWIPH devraient s'ouvrir à des financements diversifiés pour offrir une offre diversifiée aux personnes qui en ont besoin. C'est, à mon avis, un point essentiel de discussion à venir.

QUESTION ORALE DE MME MEERHAEGE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES SUR «LE PRINCIPE DE BASE DU PLAN HABITAT PERMANENT DE NON-CONTRAINTÉ AU DÉPART DES RÉSIDENTS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Meerhaege à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances sur «le principe de base du Plan Habitat Permanent de non-contrainte au départ des résidents».

La parole est à Mme Meerhaege pour poser sa question.

Mme Isabelle Meerhaeghe (Ecolo). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, lors de nos différents et nombreux échanges précédents relatifs à l'actualisation du Plan Habitat Permanent, vous n'avez pas manqué de rappeler à plusieurs reprises le principe fondamental de ce plan contenu dans la première des 67 mesures où il est précisé que les résidents permanents déjà installés ne seront pas contraints au départ.

Lors de l'une de mes interpellations, en janvier 2012, vous m'indiquiez que les différents processus et outils de communication, destinés aux résidents permanents et aux responsables communaux ayant adhéré au plan HP, étaient finalisés dans leur ensemble. Des dépliants ont été distribués, des réunions se sont déroulées avec les pouvoirs locaux concernés ainsi qu'avec les résidents permanents.

Force est de constater que, malgré cela, dans quelques parcs résidentiels et campings, c'est la consternation qui prédomine aujourd'hui. En effet, des actions afin de mettre fin à l'occupation de zones HP sont lancées çà et là et des menaces d'expulsion deviennent de plus en plus réelles pour des résidents permanents qui y habitent, pour certains d'entre eux, depuis des décennies.

Madame la Ministre, dans votre réponse, vous me précisiez que et je cite: «Suite aux différentes réunions qui se sont tenues dans chaque commune, en présence d'un agent de la DiCS, il apparaît que ces communes estiment que l'actualisation du plan et les mesures qui en découlent permettront de clarifier la situation des habitants des équipements visés». C'était bien l'objectif poursuivi: rassurer les résidents permanents en leur donnant une information claire. Ceci devait bien entendu leur permettre de vivre sans la menace de devoir quitter les lieux.

Madame la Ministre, comment comprendre que, quelques semaines plus tard, la donne a changé? Comment comprendre que des communes qui ont adhéré au plan HP, et donc à ses principes, soient à l'origine ou acceptent des procédures qui risquent très concrètement d'aboutir à un départ forcé de leurs résidents permanents?

Par ailleurs, nous avons également eu l'occasion d'évoquer en janvier la représentation – et donc la défense – des résidents permanents et vous m'aviez informée des discussions entamées avec la fédération du notariat. Pourriez-vous me préciser si cette réflexion a abouti et le cas échéant, quelle serait votre proposition à cet égard?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Président, je remercie Mme la Députée pour son intérêt toujours aussi grand pour le dossier des résidents permanents.

Le plan HP prévoit, en effet, que les résidents permanents, déjà installés, ne seront pas contraints au départ, sauf cas exceptionnel.

Lors des réunions qui se sont tenues dans les communes fin 2011, les représentants de la DiCS ont présenté le plan HP actualisé et ont rappelé ce principe. Il est d'ailleurs consigné dans la convention de partenariat, à l'article 9 qui détaille les cas limités dans lesquels le relogement des résidents permanents pourrait revêtir un caractère contraignant.

Les communes ne sont pas toujours à l'origine des procédures entamées à l'égard des résidents permanents. Elles sont parfois mises devant le fait accompli et n'ont pas toujours la possibilité de s'opposer aux procédures en cours.

À titre d'exemple, la direction extérieure de l'urbanisme d'Arlon s'est rendue à Durbuy et a verbalisé l'ensemble des résidents du site de Lonchamps. La décision est rapidement tombée: ces derniers ont quatre mois pour se reloger. La commune, mise devant le fait accompli, a très vite organisé une réunion de concertation avec l'appui des différents acteurs du plan. Le fonctionnaire en charge du dossier n'aurait toutefois pas jugé utile de se déplacer pour expliquer sa décision. Aujourd'hui, la commune s'emploie à négocier un délai plus long permettant de trouver des solutions de relogement adaptées à chaque situation.

Je compte à cet égard interpeller mon collègue M. le Ministre Henry en charge de l'urbanisme. Je ne puis que vous inviter à en faire de même.

La seconde partie de votre question concerne les contacts noués avec la fédération du notariat.

Lors de la rencontre organisée fin novembre 2011, des pistes de réflexions fort intéressantes ont été esquissées, touchant à l'urbanisme, à la transmission des biens au sein des équipements et aussi une question fondamentale qui est la gestion des copropriétés.

La fédération du notariat a toutefois indiqué qu'il conviendrait pour approfondir la réflexion, de pouvoir disposer d'une liste des sites HP précisant pour chacun les options d'affectation préconisées, c'est-à-dire, quel est le futur des différentes zones: assainissement, maintien de la fonction de loisirs ou, éventuellement, reconversion en zone d'habitat. Cette identification, visée d'ailleurs dans le plan HP actualisé, la mesure 4, est pilotée par mon collègue le Ministre Henry.

Concernant le volet transmission des biens, une enquête est en cours dans quelques communes pour mieux identifier les modes de transmission utilisés au sein des équipements.

Enfin, un feuillet informatif destiné aux résidents permanents est en cours de relecture auprès de la fédération du notariat. L'objectif de ce feuillet est de sensibiliser à l'importance de passer par un notaire lorsque les résidents souhaitent vendre un bien.

M. le Président. – La parole est à Mme Meerhaeghe.

Mme Isabelle Meerhaeghe (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, de réaffirmer et de confirmer à nouveau ce principe de base de non contrainte au départ forcé des résidents permanents, exception faite évidemment de quelques cas spécifiques. Il est vrai que la commune n'est pas toujours à l'origine des démarches qui sont entamées. Vous avez donné l'exemple de Durbuy où, manifestement, la commune ne se désintéresse pas du cas et essaie de prolonger les délais. Je pense que cela constitue quand même un signe positif.

Par ailleurs, j'entends que vous comptez interpeller le Ministre Henry puisqu'il s'agit, dans ce cadre précis, de ses compétences. Je ne manquerai pas de le faire également.

Je préférerais vous interpeller en première ligne étant donné que vous avez la responsabilité du Plan Habitat Permanent – que vous ne manquez d'ailleurs pas de prendre en réaffirmant chaque fois ce principe de base, ce qui me satisfait tout à fait pleinement.

Maintenant, en ce qui concerne les discussions avec la fédération du notariat, j'entends bien qu'ils ont besoin d'une liste quant au devenir des zones, mais si je ne m'abuse, ce devenir est quand même précisé dans les conventions que les communes signent avec la Région wallonne. À partir du moment où elles adhèrent au plan,

elles spécifient si elles souhaitent que la zone redevienne une zone touristique. Il s'agit quand même d'indications qui pourraient être prises en considération avant de devoir refaire un cadastre complet. Je dis cela uniquement pour gagner un peu de temps à ce niveau-là.

Par ailleurs, j'entends bien aussi toute la réflexion qui est menée au niveau de la transmission des biens. Cette réflexion n'est manifestement pas terminée, mais elle est d'une extrême importance puisqu'on touche là à l'héritage, au devenir des biens, ce qui est important pour les personnes qui y habitent aujourd'hui.

QUESTION ORALE DE MME SONNET À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LE SECTEUR DES SERVICES D'AIDE PRÉCOCE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Sonnet à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «les difficultés rencontrées par le secteur des services d'aide précoce».

La parole est à Mme Sonnet pour poser sa question.

Mme Malika Sonnet (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, Chers collègues les services d'aide précoces, agréés par l'AWIPH, s'adressent aux familles faisant face à un handicap physique, mental, psychique ou sensoriel d'un enfant. Ce service ambulatoire, à destination des enfants âgés de huit ans maximum, a pour objectif de donner aux parents ou à toute autre personne en charge de l'enfant, les moyens de mener à bien son éducation via un travail d'accompagnement, d'information et de coordination. Les interventions ont principalement lieu au domicile et dans le milieu de vie de l'enfant. Elles se font sur demande expresse des parents et nécessitent une participation active de ceux-ci.

Afin de mener à bien leurs actions, ces services misent également sur un travail en réseau avec la collaboration, chaque fois que cela est possible, des services généraux.

Si j'aborde aujourd'hui le travail des SAP, Madame la Ministre, c'est que suite à une rencontre avec l'ASBL Premiers Pas, SAP de la Province de Luxembourg, j'ai été interpellée par les besoins criant que rencontre cette association mais c'est également toute l'aide précoce en Wallonie qui connaît les mêmes difficultés.

À ce sujet, Mme Baudine, a été interpellée par le Groupe de Coordination des Services d'Aide Précoce wallons. Pour rappel, l'aide précoce se base sur une clé de programmation prévoyant la création d'un SAP à partir d'une population de 8 000 enfants âgés de 0 à 8 ans et l'agrément octroyé par l'AWIPH est fixé pour un nombre de 35 dossiers minimum. Or, il ressort des rapports d'activités des associations que le nombre de bénéficiaires est largement supérieur ces normes minimales. Il est évidemment très difficile de refuser l'accès à ces services à des familles en demande mais la qualité du travail fourni ne peut pas non plus pâtir d'une prise en charge trop nombreuse. Pour répondre à cette problématique, les services sont contraints de trouver certains «arrangements»: par exemple allongement des délais avant la prise en charge, réduction de la fréquence des visites, fermeture anticipative des dossiers.

Par ailleurs, les frais de personnels sont importants et le budget octroyé par l'AWIPH est très souvent insuffisant. Les SAP ont alors recours à des solutions ponctuelles pour pallier ce manque: contrats APE, Marshall, les bénévoles, les stagiaires et caetera. Ces réponses ne sont toutefois pas idéales à cause de leur caractère incertain, sans compter que les tâches quotidiennes de ces services ne se limitent pas au suivi des enfants. Il y a également la gestion administrative, le développement des réseaux, les formations et autres réunions limitent encore.

Enfin, les déplacements très importants et les coûts du carburant grèvent les budgets de fonctionnement, jusqu'à 10 000 euros de déficit par an.

Madame la Ministre, vous avez sûrement pris connaissance du contexte difficile dans lequel les SAP doivent travailler. Une de leurs demandes était une révision du financement des services sur une base quinquennale, suivant la moyenne des dossiers suivis sur cette période.

Je comprends que le contexte actuel se prête peu à une révision à la hausse des subventions et qu'un maintien des montants existants doit déjà nous satisfaire; cependant, des pistes sont-elles à l'étude pour apporter

une aide à ces services dont les missions sont essentielles pour les enfants porteurs de handicap et leurs proches? Des réflexions sont-elles en cours au sein de l'AWIPH?

Pour terminer, Madame la Ministre, je souhaite également mettre en lumière un point qui a été soulevé par l'association Premiers Pas et qui concerne la région namuroise de Vresse-sur-Semois et Bièvre. Les dossiers issus de ces villages fort décentrés sont aujourd'hui pris en charge par le service luxembourgeois car trop éloignés de Namur. Il est évident qu'il ne s'agit pas ici de calculer qui prend en charge qui, où et combien, mais cette situation illustre bien les problèmes rencontrés par les SAP et que, dans un fonctionnement en sous-effectif en termes de ressources humaines et de financement, chaque dossier compte.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, la qualité du travail des services d'aide précoce et l'importance de leur intervention ne sont plus à démontrer.

Ces services s'adressent aux parents souvent désemparés et démunis afin de les conseiller sur tout les sujets en rapport avec le bien-être et le développement de leur enfant. Si cela s'avère nécessaire, ils informent et conseillent le milieu d'accueil ou l'école où les parents souhaitent intégrer leur enfant, en collaboration avec le centre psycho-médico-social, tout en veillant à la réussite de cette intégration.

Il est évident qu'une intervention précoce est essentielle pour le développement et l'épanouissement de l'enfant. En effet, l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société commence dès le plus jeune âge.

Ces services constituent de véritables moteurs de changement par leurs interventions dans les milieux de vie de l'enfant, d'une part, et grâce à leur travail en réseau, d'autre part.

Le nombre de demandes d'interventions est en constante évolution. En 2010, les services d'aide précoce ont soutenu 2098 enfants, soit une augmentation de 9,32% par rapport à 2009. Cet accroissement résulte d'une meilleure connaissance de ces services et de la reconnaissance de l'importance de leurs missions. Différents projets y ont largement contribué. Je pense à la «Plate-forme annonce du handicap» et je pense aussi au projet «Accueil de la petite enfance». Les services d'aide précoce apparaissent comme des partenaires incontournables de ces deux projets. Pour preuve, la collaboration avec les initiatives spécifiques petite enfance a permis, en 2011 à 126 enfants d'être inclus au sein d'un milieu d'accueil de l'Office de la naissance et de l'enfance.

Par leurs interventions au sein des milieux d'accueil de la petite enfance et de l'école maternelle, ces services œuvrent pour une société plus inclusive dès le plus jeune âge et apportent un soutien indispensable aux parents.

Cependant, la situation économique est telle qu'actuellement, je ne dispose pas de budget complémentaire à affecter à ces services.

Le présent ne doit cependant pas présager de l'avenir. Ainsi, parmi les objectifs du futur contrat de gestion de l'AWIPH 2012-2017, l'augmentation de l'offre en matière d'aide précoce, le développement de l'inclusion dans les milieux d'accueil extrascolaire et au sein des écoles devraient y figurer.

M. le Président. – La parole est à Mme Sonnet.

Mme Malika Sonnet (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

COMMUNICATION

M. le Président. – Avant de passer à la dernière question, vous aurez remarqué qu'on nous a distribué un porte-clé avec un petit carton «Régler son compte au surendettement».

Je passe la parole à Mme la Ministre Tillieux pour nous détailler les objectifs de cette campagne.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Juste un mot à propos de cette action, la question de l'endettement qui est bien sûr en lien avec toute la politique liée aux services de médiation de dettes. Nous avons lancé le portail de la Wallonie relatif au surendettement (<http://www.wallonie.be/surendettement>). Comme le dit si bien le slogan «Régler son compte au surendettement» permettra aux personnes qui le souhaitent : au grand public, aux bénéficiaires des services de médiation de dettes et aux professionnels, de consulter sur ce site internet toute une série de rubriques pour mieux gérer son budget, pour obtenir des conseils, pour gérer ses dettes, si c'est le cas, ou gérer son surendettement et l'accessibilité à tous les services de spécialistes.

Voilà toute une série d'informations et de conseils utiles que vous pourrez retrouver sur ce site. Nous vous avons aussi distribué un petit porte-clé avec un jeton de caddie qui vous permet d'y penser à chaque fois que vous faites vos courses.

Je vous invite à parler autour de vous de cette initiative réalisée par l'administration, en collaboration avec l'Observatoire wallon de l'endettement.

Pour ceux qui le souhaitent, il y a sur le site un forum qui permet de s'exprimer sur la question. Ceux qui ont vécu ces situations – les témoins du vécu – ont besoin d'exprimer leur passage au travers d'une période plus difficile, la médiation. Et puis, quand on s'en sort, c'est toujours un plaisir d'exprimer que des issues favorables sont possibles.

INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. DAELE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LA REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ORGANISMES PRIVÉS AGRÉÉS PAR LA RÉGION WALLONNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des organismes privés agréés par la Région wallonne».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, lors de la séance du 8 mars 2012, le Gouvernement wallon a approuvé, en première lecture, l'avant-projet de décret destiné à promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration des organismes privés agréés par la Région wallonne. Au sein de cet avant-projet est indiqué que pour avoir une vision précise de l'état actuel de la situation, un cadastre de la mixité hommes-femmes dans les conseils d'administration de ces organismes était en cours de réalisation.

Dans ce cadre, Madame la Ministre, avez-vous une date de clôture de ce cadastre? Ensuite, comment cette obligation de mixité va-t-elle être mise en place au travers du texte qui nous sera soumis? Enfin, quand cet avant-projet pourra-t-il trouver application?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, l'avant-projet de décret destiné à promouvoir la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes s'adresse à l'ensemble des organismes privés agréés relevant de l'ensemble des compétences de la Wallonie.

L'avant-projet de décret prévoit un délai de trois années à dater de l'entrée en vigueur du décret pour se conformer à la règle de la représentation maximale de deux tiers de membres de même sexe.

Les organismes candidats à un agrément devront justifier d'un conseil d'administration conforme aux dispositions du décret.

J'ai donné instruction à mon administration d'établir un relevé exhaustif de la répartition hommes-femmes dans les conseils d'administration de ces organismes. Ce cadastre a débuté, le travail est en cours et le cadastre devrait m'être transmis pour le 30 juin.

J'ai par ailleurs sollicité l'avis des organes consultatifs concernés par ce projet. Là aussi, la consultation est en cours.

Je présenterai une synthèse de ce cadastre ainsi que l'avis des organes consultatifs lors de la présentation de cet avant-projet de décret en deuxième lecture auprès du Gouvernement wallon.

M. le Président. – La parole est à M. Daele.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Merci pour ces informations. Je suis heureux de savoir que le cadastre sera disponible avant que nous ayons à nous prononcer sur ce décret.

M. le Président. – Ceci clôt nos travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures et 25 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Chantal Bertouille, MR

M. Matthieu Daele, Ecolo

M. Philippe Dodrimont, MR

M. Marc Elsen, cdH

M. Serdar Kilic, PS

Mme Isabelle Meerhaeghe, Ecolo

M. Alain Onkelinx, Président

Mme Florence Reuter, MR

Mme Véronique Salvi, cdH

M. Daniel Senesael, PS

Mme Isabelle Simonis, PS

Mme Malika Sonnet, PS

M. Luc Tiberghien, Ecolo

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	aides à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
AVJ	Aide à la vie journalière
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BAP	Budget d'assistance personnelle
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie
DiCS	Direction interdépartementale de la cohésion sociale
DPR	Déclaration de politique régionale
FARES	Fonds des affections respiratoires
HP	Habitat permanent
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PMR	Personnes à mobilité réduite
SAP	Service d'aide précoce
SEPT	Société européenne de programmes de télévision
SPF	services publics fédéraux
SPW	Service public de Wallonie